

DIRECTION DES LA GESTION DES FRÉQUENCES  
PÔLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES  
DÉPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS

Téléphone : 03.29.42.20.68  
Fax : 03.29.42.20.50

Référence : ANFR/DGF/DLC 14.2 n° 2020 - 0476387  
Affaire suivie par : Sylvie GILLOT -Tél. : 03 29 42 20 41

**M. FRIES ERIC**

Courriel : eric.fries@laposte.net

Copie Courriel :

Saint-Dié des Vosges, le **17 juin 2020**

Monsieur,

Le MMSI **227 991 540**, attribué par l'ANFR, doit être codé sur les équipements radio (VHF ASN, balise Cospas-Sarsat, AIS, etc.) du navire ou bateau **FAST WAVE 6**, immatriculé **LO F97648P**.

L'indicatif d'appel attribué à la station radio est : **FAG9651**.

## MMSI : 227 991 540

Ce MMSI est rattaché uniquement au navire ou bateau **FAST WAVE 6**, il ne peut être utilisé sur une autre embarcation.

Il vous appartient de vous assurer que ce code est correctement programmé dans vos équipements, au besoin de vous rapprocher d'un installateur, revendeur ou fabricant. Vous devez aussi transmettre à l'ANFR toute modification d'installation. Si vous possédez une balise Cospas-Sarsat, le MMSI attribué permettra à votre installateur de vous transmettre un code hexadécimal qu'il faudra ensuite nous communiquer via notre site internet : <https://maritime-dematerialisation.anfr.fr>

En cas d'appel de détresse, les données personnelles que vous nous avez communiquées sont transmises aux centres de secours (CROSS et FMCC), sauf si vous en avez exprimé au préalable votre refus par courrier.

Votre dossier nous est parvenu :

- Complet, la licence radio vous est envoyée par voie postale.
- Sans signature originale, la licence radio vous sera envoyée après réception par poste du dossier original signé.

Meilleures salutations.

Pour le Responsable de Département,

Sylvie GILLOT